

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique  
**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation  
**Band:** 40 (1911)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Nos méthodes et nos moyens d'enseignement [suite]  
**Autor:** Oberson, F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1041381>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 24.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

élève sera appelé à rectifier lui-même toutes ses fautes, après en avoir compris le pourquoi, il est important que le maître dirige surtout ses explications, en ne ménageant ni la craie ni le tableau noir, sur l'application d'une règle nouvellement apprise ou plus particulièrement violée, et sur une spécialité ou l'autre de l'orthographe d'usage. Il est essentiel d'attirer l'attention de l'enfant sur les fautes dues à l'étourderie et au manque de réflexion et de tendre à ce résultat qu'il ne se commette plus de fautes contre les principes grammaticaux et orthographiques, à mesure qu'ils sont inculqués selon la méthode prescrite.

Comme conclusion de notre modeste entretien sur l'enseignement de la composition, nous rappelons volontiers ce principe pédagogique bien simple et cependant bien important, quoique rarement appliqué : Peu mais bien.

BARBEY F.



## NOS MÉTHODES ET NOS MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Troisième conférence, dimanche 26 février 1911.

### II. Aperçu historique.



MESSIEURS ET CHERS ASPIRANTS,

En ma qualité de fonctionnaire attaché, en ce moment, au service de nos archives cantonales, je suis bien placé pour rechercher dès leur origine dans les comptes rendus des divers pouvoirs administratifs qui se sont succédé chez nous à partir du commencement du siècle dernier, les efforts tentés par nos autorités scolaires supérieures en vue de perfectionner notre enseignement primaire.

Dans cet aperçu sommaire, mon désir est de rendre à chacun selon ses œuvres.

Les quelques extraits des comptes rendus de notre pouvoir administratif que je vais vous produire seront de nature à vous convaincre que la question qui nous occupe fait depuis l'origine du siècle dernier l'objet de ses préoccupations et de sa sollicitude.

Le premier compte rendu du Conseil d'Etat au Grand Conseil remonte à l'année 1833. Nous y lisons, sous la rubrique *Instruction publique* :

« Il s'en faut bien que toutes les écoles remplissent le but de leur  
« institution et rendent à la société les services importants qu'elle doit  
« en attendre. Le conseil d'éducation en a recherché et signalé les  
« causes : Ce sont principalement l'apathie des parents, le manque  
« d'assiduité des enfants, l'indifférence des préposés de commune, le  
« défaut d'espace dans les locaux d'école, *l'incapacité des régents, le*  
« *défaut d'unité dans la méthode*, et, enfin, la mauvaise classification  
« des élèves.....

« Pour remédier, autant qu'il était en lui, et que le permettait alors  
« l'état de la législation, aux imperfections qui viennent d'être signalées,  
« le Conseil d'Etat a dû s'occuper avant tout de la recherche des  
« moyens les plus propres à former de bons régents. Cette réorganisation,  
« le Conseil d'Etat ne craint pas de le prononcer, rendra l'année 1833  
« à jamais chère aux amis de l'Instruction publique fribourgeoise,  
« c'est-à-dire aux amis de la liberté, car celle-ci ne saurait fleurir où  
« n'existe pas l'autre. Cette institution aura nécessairement une in-  
« fluence immense et salutaire sur notre avenir ; car, si l'avenir et le  
« bonheur d'un peuple dépendent essentiellement de son état moral,  
« il sera vrai de dire que cet état moral dépend à son tour des lumières  
« et des qualités de ceux qui sont chargés de distribuer les connaissances  
« réclamées par les besoins de la société. Cette vérité est banale et  
« cependant depuis 1822, époque à laquelle eut lieu le premier essai  
« d'une école normale, on n'avait rien fait pour élever les régents à la  
« hauteur de leur mission.

« Ce premier essai, quelque imparfait qu'il fût, avait donné pourtant  
« d'assez belles espérances pour en faire conserver le souvenir, et pour  
« que l'on ne perdît pas de vue sa réorganisation. Elle eut lieu en  
« septembre 1833. L'ouverture des cours se fit avec solennité dans le  
« couvent d'Hauterive, où un local très beau et spacieux avait été  
« mis généreusement à la disposition du Conseil d'éducation par la  
« communauté. 26 régents, tous recommandés par les Commissions de  
« districts, prirent part aux travaux de l'Ecole, sous la direction de  
« M. l'inspecteur cantonal Pasquier, qu'un zèle infatigable et des  
« talents très distingués rendent éminemment propre à la direction  
« d'une école normale. Les cours qui ont duré un mois, embrassaient  
« l'arithmétique, la géographie, la grammaire, l'histoire de la Suisse  
« et l'étude théorique et pratique de l'art d'enseigner. *Cette dernière*  
« *partie, but principal de l'école normale, a été démontrée au moyen*  
« *d'une tenue de classe identique à celle que les régents sont appelés à*  
« *reproduire dans leurs communes*. Telle est la simplicité du mécanisme  
« que peu de jours ont suffi pour y initier la plupart des régents. En  
« résumé, l'Ecole normale est le type sur lequel viendront successive-  
« ment se mouler toutes les écoles du canton. Elle a pour objets  
« le perfectionnement des régents et la propagation d'une méthode  
« bonne et uniforme. Ces résultats, si désirables, ne tarderont pas à le  
« manifester. »

Vous pouvez vous convaincre par ce premier compte rendu que certains défauts bien fribourgeois, hélas ! sont de vieille date l'objet trop justifié des doléances des premières autorités scolaires dans notre pays.

En ce qui a trait 1<sup>o</sup> *au défaut d'espace dans les locaux scolaires* ; 2<sup>o</sup> *à l'incapacité des régents* ; 3<sup>o</sup> *au défaut d'unité dans la méthode*, il ne viendra certainement à l'idée de personne de jeter la pierre à notre autorité administrative.

De spacieuses maisons d'école construites d'après les dernières données de l'art architectural dans la matière, une Ecole normale qui abrite depuis 1833 les aspirants instituteurs de la partie française du canton et, depuis 1908, ceux de la partie allemande ainsi que de nombreux instituts privés qui rivalisent de zèle et de talent pour la formation du corps enseignant masculin et féminin sont là pour attester son activité à tout œil impartial.

Les cours de répétition, les cours normaux, les examens de renouvellement du brevet, les nombreuses conférences d'application, les conférences inspectorales sont de même là pour dire qu'aucun moyen n'a été négligé pour tendre *à l'utile dans la méthode*. Les détracteurs de nos méthodes actuelles réfléchissent-ils qu'en les attaquant c'est contre toutes ces institutions dont elles sont les fruits qu'ils dirigent leurs attaques ?

Il y a lieu de souligner surtout dans ce premier compte rendu les heureux résultats obtenus par le premier essai chez nous d'une Ecole d'application.

Il est de toute évidence que l'Ecole normale doit être le point de départ de l'introduction définitive de toute méthode nouvelle et que le meilleur moyen d'initier le corps enseignant à une méthode nouvelle est une bonne Ecole d'application. Il n'est pas possible, en effet, que l'aspirant instituteur puisse avoir une idée précise de l'économie d'une méthode s'il n'a pas été appelé à la voir appliquée par un maître qualifié et l'appliquer ensuite lui-même sur toute la ligne. Nous reviendrons d'ailleurs en temps et lieu sur cette question capitale.

Voyons maintenant dans le compte rendu de 1874, pages 7, 8 et 9, la suite qui a été donnée à ce premier mouvement.

« Notre *Direction de l'Instruction publique* avait consacré les années  
« précédentes à l'organisation des écoles et établissements d'instruction  
« supérieure d'après les principes posés dans les lois fondamentales et  
« dans les récents arrêtés qui en étaient le complément. Elle put,  
« en 1874, vouer tout spécialement son attention aux traités et aux  
« méthodes en usage dans nos écoles primaires. Elle a pu s'assurer  
« que le syllabaire de M. le chanoine Perroulaz avec les explications  
« publiées, en 1868, par M. Blanc, avait presque partout remplacé les  
« tableaux de M. Pasquier. »

Les lectures élémentaires pour les enfants traduites de l'italien et rééditées en 1870, sont le premier ouvrage prescrit pour le cours inférieur; mais il ne se trouve pas dans un grand nombre d'écoles de la campagne. Les *Histoires tirées de l'Ancien et du Nouveaux Testament*, par le chanoine Schmid, ou la *Bible de l'enfance*, par l'abbé de Noirliu, existent dans chaque école. Un charmant petit livre de lecture pour les écoles primaires, par Félix Guérig, a été adopté le 6 août 1863 comme premier livre de lecture, mais il n'est guère en usage que dans les écoles de la ville de Fribourg. C'est regrettable, la première partie était surtout consacrée à la *méthode intuitive* destinée à développer l'intelligence et le jugement des enfants par une série de questions relatives aux objets qui l'entourent. Avec quelques compléments, ce petit ouvrage serait à la hauteur du *Livre de lecture bernois du 1<sup>er</sup> degré*, en usage dans nos écoles protestantes avec les tableaux d'Antenen.

Les ouvrages qui précèdent ainsi que le *Nouveau traité des devoirs du chrétien* et les *Petits exercices de mémoires*, par M. Blanc-Dupont, pourraient suffire comme lectures du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>me</sup> degré. Par contre, nos écoles françaises n'ont pas encore de Livre de lecture uniforme pour le degré supérieur, tandis que les écoles allemandes sont très bien pourvues sous ce rapport par les collections en usage dans les cantons de Berne ou de Schwyz. Quelques instituteurs y suppléaient d'eux-mêmes en se servant des livres de Neuchâtel, de Renz, de Dussaud et Gavard; des lectures agricoles de Tschudi ou enfin des *Lectures sur les arts et les sciences*, par Guarrigues. *Les écoles où ces livres étaient introduits sont aussi les plus avancées pour le style et la composition qui sont trop négligés encore dans nos campagnes.*

Pénétrée de l'importance d'adopter un ouvrage qui puisse convenir sous tous les rapports aux écoles fribourgeoises, la commission des études a fait examiner le livre de lecture de Dussaud et Gavard adopté déjà par les autres cantons de la Suisse romande, et après avoir remplacé un certain nombre de traits d'histoire ou d'extraits littéraires par des morceaux mieux appropriés à nos traditions et à notre histoire, elle a recommandé ce livre à tous les instituteurs du canton. Malheureusement, la partie zoologique accompagnée de deux planches sur le système artériel et le système nerveux de l'homme, a soulevé les objections d'un grand nombre de pères de famille, et l'on a cru remarquer dans un extrait de Milne Edwards sur l'intelligence et l'instinct des animaux des tendances matérialistes. Le traité de Milne Edwards est

cependant adopté dans la plupart des collèges et petits séminaires de France avec l'approbation des Évêques diocésains. Vrai est-il qu'un mot se trouve omis dans l'édition de 1874 et qui a échappé aux examinateurs : « S'il y a beau-  
« coup d'animaux, est-il dit à la page 34, dont toutes les  
« actions sont dirigées par l'instinct, il en est d'autres aux-  
« quels il est impossible de refuser l'intelligence. » Tandis que Milne Edwards dit : *une certaine intelligence*. Quoi qu'il en soit, le livre a encore été soumis tout entier à une nouvelle censure, et l'on a dû reconnaître qu'il n'y avait pas lieu de retirer l'approbation supérieure.

La grammaire française généralement adoptée dans toutes nos écoles, est celle de Larousse avec ses exercices d'orthographe. *On lui reproche de servir parfois d'oreiller de paresse à l'instituteur*. La ville de Fribourg a adopté la grammaire de Guérard comme livre auxiliaire, sans renoncer du reste au cours éducatif de langue maternelle du P. Girard qui est recommandé comme guide à tous les instituteurs du canton, mais qui n'a été introduit dans aucun pays comme manuel des élèves.

Ce compte rendu donne lieu à une série de remarques très intéressantes et très instructives.

Nous constatons d'abord que les premiers essais d'enseignement intuitif ont été tentés en 1863 dans nos écoles par l'introduction du livre de lecture de Félix Guérig, destiné à servir de Guide pour cet enseignement et qu'à cette époque déjà on avait compris la nécessité d'éveiller l'esprit d'observation de l'enfant par le moyen des objets et du monde qui l'entoure en procédant du concret à l'abstrait au moyen de questions méthodiquement posées.

« La routine de beaucoup d'instituteurs qui négligent le compte rendu et s'attachent surtout à *l'explication stérile de règles grammaticales, le défaut de lectures variées et instructives*, l'usage du patois hors de l'école, le manque d'exercice suffisant, sont les principales causes de cette infériorité relative des élèves fribourgeois constatée également dans les examens de recrues. Afin de combattre le mal signalé, la conférence des Inspecteurs, aussi bien que la *Commission des études, attache une grande importance à l'enseignement intuitif qui est de nature à ouvrir l'intelligence de l'enfant et à provoquer son esprit d'observation*. La gymnastique de l'esprit par Pélissier est un guide sûr que devrait se procurer tout instituteur. Le bulletin pédagogique, le cours de répétition, les conférences d'instituteurs doivent s'occuper de la question et vulgariser la méthode. »

Les principales causes de l'infériorité relative des élèves fribourgeois sont donc attribuées par les autorités scolaires

de l'époque 1<sup>o</sup> à la routine de beaucoup d'instituteurs; 2<sup>o</sup> à l'explication stérile de règles grammaticales, au défaut de lectures variées et instructives. Est-ce assez clair ! Et c'est à cet âge d'or que les détracteurs de nos méthodes actuelles voudraient nous ramener ! Ne faut-il pas avoir perdu tout sens logique pour oser se permettre de semblables critiques contraires à toutes les constatations faites par ceux qui avaient mission de les faire.

Ne voyons-nous pas en outre que la Commission des études attache une grande importance à l'enseignement intuitif ?

Dans le compte rendu de 1876, pages 4 et suivantes, nous lisons :

« Depuis longtemps la fixation d'un *programme officiel* était demandée  
« par les *inspecteurs et les instituteurs*. Ce programme a fait l'objet d'une  
« étude spéciale de la part des commissions chargées d'élaborer le  
« règlement général. Il s'agissait de tenir compte des besoins actuels  
« et de l'exécution des prescriptions de la loi, sans aller au delà de ce  
« que l'on peut attendre de nos écoles primaires, car tous les hommes  
« qui s'occupent d'enseignement sont d'accord aujourd'hui pour recon-  
« naître que les programmes trop chargés et dépassant l'intelligence de  
« l'enfance sont une des causes principales de l'affaiblissement des études.

« *L'instruction religieuse* est bien loin d'être exclue du nouveau pro-  
« gramme, *mais elle forme l'objet d'un enseignement spécial*, confié au  
« rév. Curé ou pasteur et auquel nul ne peut être contraint contre le  
« gré de ses parents.

« L'enseignement intuitif prépare l'enfant à l'étude de la langue  
« maternelle, du calcul et des autres branches essentielles ; le pro-  
« gramme de l'arithmétique est entièrement adapté au système mé-  
« trique nouvellement introduit par la loi fédérale.

C'est donc en 1876 que notre premier programme officiel de l'enseignement primaire a vu le jour et cela à la demande du corps inspectoral basée sur les réclamations du corps enseignant lui-même.

(A suivre.)

F. OBERSON.

---

### PENSÉE

---

La croissance morale d'un homme ne se marque pas d'abord par des actions d'éclat, mais par des victoires qu'il remporte sur lui-même à propos de tout petits détails.

F.-W. FÜRSTER.

